Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 3 octobre 2025

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2025-2027

Pierre-François LEJEUNE
Conseiller départemental, canton de Cherbourg-en-Cotentin 1
au nom du groupe

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

S’il est bien un sujet sur lequel nous devons, tous ensemble, dépasser les clivages partisans, c’est bien celui de la protection de l’enfance. Car ici, il ne s’agit ni de droite ni de gauche : il s’agit d’enfants, de familles, de vies qui basculent parfois dans la fragilité, et de la responsabilité que la République, à travers notre conseil départemental, a envers eux. C’est pourquoi notre groupe votera cette délibération.

Mais voter cette délibération ne doit pas nous conduire au silence. Car derrière les mots, derrière les plans d’action, derrière les chiffres lissés, il y a une réalité brute, une réalité dure : au 31 décembre dernier, dans la Manche, 293 enfants attendaient une aide éducative à domicile, 82 attendaient une Action Éducative en Milieu Ouvert

renforcée, 193 attendaient un accompagnement intensif. Et je le dis avec gravité : pendant qu'ils attendent, leurs situations se dégradent.

Ce n'est pas un chiffre, ce n'est pas une statistique : ce sont des enfants, souvent en danger, qui patientent des semaines, parfois des mois, avant qu'une mesure décidée par un juge ou par l'aide sociale à l'enfance ne devienne réalité.

L'Inspection générale des affaires sociales, dans un rapport de référence, a parfaitement décrit ce phénomène : ces délais d'attente brisent la dynamique enclenchée avec les familles, décrédibilisent la parole des juges et des travailleurs sociaux, et parfois, orientent les décisions elles-mêmes. Quand une AEMO renforcée n'est pas disponible, on bascule vers un placement ; quand il n'y a plus de place en établissement, on maintient à domicile. Voilà la vérité crue : l'offre disponible, et non l'intérêt supérieur de l'enfant, dicte trop souvent la décision.

Et cette réalité se double d'un constat budgétaire préoccupant. Selon les chiffres de la DREES, relayés récemment dans Ouest-France, le Département de la Manche est celui où les dépenses moyennes d'accueil par jeune accompagné sont les plus faibles de toute la Normandie : 31 193 € par enfant, contre 38 311 € dans le Calvados, soit un écart de 23 %. La moyenne régionale s'élève à 34 110 €. Ces chiffres disent une chose simple : nous investissons moins que nos voisins pour accompagner chaque enfant. Et investir moins, c'est prendre le risque d'offrir moins de solutions, moins de places, moins de moyens humains — donc plus d'attente et plus de fragilités.

Monsieur le Président, je vous interroge directement : comment justifier que dans un département comme le nôtre, nous ayons une attente telle qu'elle concerne presque autant d'enfants que ceux qui bénéficient réellement d'une mesure ? Que comptez-vous faire, concrètement, pour que la Manche cesse d'être prise dans cette spirale d'attente qui fragilise tout le système ?

Nous voterons ce contrat, oui. Parce que chaque euro fléché vers la protection de l'enfance est utile. Mais nous ne pouvons pas nous contenter de simples ajustements. La prévention, l'accueil, l'accompagnement du handicap : tout cela est vital. Mais si les dispositifs existent sans être accessibles, alors nous continuons à fabriquer de l'injustice et, parfois, du danger.

Notre responsabilité collective est d'aller plus loin, ensemble : pour que plus aucun enfant ne soit laissé sur le bord du chemin, pour que les mesures décidées soient appliquées sans délai, et pour que la protection de l'enfance reste ce qu'elle doit être : une priorité absolue, au-dessus de toute autre considération.

* *

*